

S'ENGAGER POUR NOS ENFANTS

État d'avancement - Bilan et perspectives de l'hiver 2023

Étapes de mise en œuvre des recommandations de la commission Laurent

CINQ AXES

1. Promotion et prévention pour les jeunes de 0-12 ans

Offrir une trajectoire de services aux familles selon l'intensité des besoins, pour soutenir le développement optimal des enfants.

2. Trajectoire de qualification, 12-25 ans

Établir de manière proactive une trajectoire pour soutenir l'adaptation et la qualification des jeunes vers l'âge adulte.

3. Gouvernance nationale, régionale et locale

Mettre sur pied, en soutien à nos communautés, des initiatives locales, des collaborations régionales et des orientations interministérielles communes.

4. Protection de la jeunesse modernisée

Garantir, au cœur de l'intervention, un système de protection efficace, avec des partenaires impliqués, supportés par une loi renouvelée.

5. Intervention de pointe et soutenue

Mettre en place des activités de sensibilisation, d'accueil et de formation, d'encadrement et de perfectionnement soutenant la pratique clinique et valorisant tous les acteurs impliqués auprès des jeunes et de leur famille.

PHASE

Réformer le cadre législatif et renforcer les services de proximité 43/65 recommandations en cours, dont 11 activités sont réalisées

PHASE	DESCRIPTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
PROMOTION ET PRÉVENTION 0-12	Repérer les vulnérabilités des enfants de manière précoce et accompagner les parents avec Agir tôt	<ul style="list-style-type: none"> Le déploiement des mesures de repérage (surveillance et dépistage) dans Agir tôt est globalement terminé. Combiné au rehaussement de l'intervention de proximité, on dénote une augmentation du nombre de familles jointes : <ul style="list-style-type: none"> Agir tôt : pour l'année 2022 à janvier 2023 : 11 488 enfants dont le dépistage a été réalisé par la plateforme Agir tôt; En date du 23 janvier 2023, l'âge moyen au moment du premier service : 2 ans et 10 mois; Amélioration des services offerts en orthophonie : l'âge moyen au moment du premier service est passé de 3 ans et 6 mois en 2020-2021 à 3 ans et 3 mois en 2022. Les enjeux opérationnels pour le traitement et l'intervention (manque de ressources professionnelles) ont un impact sur les effets attendus du programme.
	Mettre en œuvre le plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE)	<ul style="list-style-type: none"> 45 mesures présentées dans le plan d'action pour concrétiser le droit à une place en SGEE de qualité pour chaque enfant. L'appel de projets en continu pour la création de nouvelles places subventionnées présente un total de 19 083 places autorisées (MFA). Considérant les arrimages à faire avec le chantier sur la politique d'admission aux SGEE, la fin des travaux du Programme de réservation de places en service de garde éducatif à l'enfance pour les enfants en situation de vulnérabilité (places protocoles) est prévue au printemps 2023. Janvier 2023 : dévoilement des 50 organismes communautaires Famille et centres de pédiatrie sociale en communauté, répartis dans 13 régions du Québec, à titre de projets pilotes visant à joindre les familles isolées directement dans leurs milieux de vie, en plus de contribuer à leur épanouissement ainsi qu'au développement du plein potentiel des enfants.
	Développer un avis de grossesse provincial informatisé pour offrir les services requis de façon précoce	<ul style="list-style-type: none"> Service déployé en mars 2022 dans toutes les régions du Québec (sauf le Nunavik). Depuis son lancement, près de 35 000 femmes enceintes ont rempli un formulaire sur la plateforme Ma grossesse. 10 000 femmes enceintes ne présentaient pas de besoin et n'ont donc pas été contactées. Environ 22 000 femmes enceintes ont été contactées pour analyser leurs besoins et près de 11 000 femmes ont été orientées vers les services du réseau de la santé et des services sociaux.
	Consolider les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance pour soutenir les familles en contexte de vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> Rehaussement financier qui a permis l'embauche d'intervenants SIPPE et Olo. Déploiement du nouveau cadre de référence. Déploiement d'une boîte à outils à l'intention des intervenants.
	Rehausser l'intervention de proximité (CLSC) auprès des jeunes en difficulté, en prévention des signalements	<ul style="list-style-type: none"> Deux rapports ont été diffusés par l'INESSS : <ul style="list-style-type: none"> Ampleur de la problématique de la négligence et besoins des enfants à risque ou en situation de négligence et de leur famille. Les trajectoires de services et les services pour les enfants à risque de négligence ou en situation de négligence et leur famille. Plusieurs enjeux se vivent actuellement quant au recrutement du personnel et au sein des organismes communautaires. Certains organismes ont fait le choix de ne pas renouveler leur entente avec l'établissement ou refusent les sommes d'argent qui devaient leur être versées, car les précédentes n'ont pas été dépensées. Mandat à confier au CIUSSS de la Capitale-Nationale pour développer un programme de développement des pratiques parentales positives (PROSPEQ) dont le déploiement de projets pilotes est prévu en septembre 2023.
	Développer des places en garderie autochtone pour soutenir le bien-être des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Au total, 19 projets ont été soumis pour 790 places : 11 de ces projets ont été recommandés et 8 sont en soutien-conseil afin d'offrir aux communautés le soutien nécessaire à leur réalisation. Ces projets visent 15 communautés ou villes différentes. 210 places sont toujours disponibles pour les communautés autochtones; des propositions seront faites prochainement pour assurer la réaffectation de ces places.
	Préparer les futurs parents à leur nouveau rôle en leur offrant l'information pertinente	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt d'un rapport sur les balises des rencontres prénatales. Rédaction d'un cadre de référence en cours. Travaux de révision du guide <i>Mieux vivre</i> réalisés par l'INSPQ, en collaboration avec la DGSP.

QUALIFICATION 12-25	Rehausser le programme Qualification des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2022 : 142,4 postes dotés (équivalent temps complet – ETC). • On est passé de 850 places à 1 462 places à la suite des investissements de 2020. • Le portrait des données sur les jeunes de 21 ans et plus est à venir (fin de l'année financière au 31 mars 2023).
	Soutenir la stabilité résidentielle des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • MAMH via Plan d'action en itinérance (action 1.1). Cible de 100 unités sur 5 ans. • Initiative de soutenir la mission des Auberges du cœur qui favorise une stabilité résidentielle, une intégration sociale et le développement de l'autonomie des jeunes avec un montant de 5 M\$ annuel récurrent.
	Accélérer le déploiement des sites Aire ouverte pour les services santé et bien-être aux 12-25 ans	<ul style="list-style-type: none"> • 16 points de services Aire ouverte (AO) opérationnels (mesure 4.9 PAISM) sur un total de 25 attendus.
	Soutenir les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation dans leur démarche d'intégration au marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les 68 projets acceptés, cinq promoteurs se sont désistés. Les principales raisons invoquées sont les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre vécues par les organismes ainsi que les difficultés de recrutement de la clientèle. • En date du 30 décembre 2022 : <ul style="list-style-type: none"> – 519 participations, au total, dont 341 sont terminées; – Des déboursés qui s'élèvent à 3,3 M\$.
	Mieux faire connaître aux jeunes les programmes de l'aide financière aux études (AFE)	<p>Campagne de promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bannières Web utilisées ont généré une grande visibilité : 3 385 557 vues. • L'approche documentaire qui présentait deux portraits d'étudiantes aux parcours variés a permis de contextualiser davantage le message, alors que l'AFE pouvait paraître inatteignable pour certaines personnes : 1 343 234 vues. • Les plateformes de diffusion, telles Spotify, Facebook, TikTok et Twitch, ont généré plusieurs écoutes et ont permis de susciter une plus grande affluence sur le site Web. • De plus, un sondage SOM a été réalisé du 6 au 13 mai 2022 afin de mesurer la performance de cette campagne promotionnelle. Voici quelques faits saillants : <ul style="list-style-type: none"> – 43 % des personnes sondées ont vu leur opinion du programme s'améliorer; – 5 % des répondants ont visité la section sur l'aide financière aux études de Québec.ca; – Chez les répondants qui ont remarqué la campagne, un peu plus du tiers ont, après coup, discuté du programme avec leur entourage; – Une note moyenne de 7,9 sur 10 a été accordée à la clarté du message, ce qui démontre une bonne compréhension de la campagne; – Les répondants ont une opinion positive de l'AFE (note de 7,6 sur 10).
	Déployer un programme de mentorat en protection de la jeunesse pour les 16-21 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole d'entente signé dans la presque totalité des régions. Actuellement, on trouve des jumelages actifs dans huit régions.
	Faciliter l'accès des jeunes en difficulté à des ressources éducatives par un renforcement de l'action des Carrefours jeunesse-emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Un bilan des retombées est à prévoir.
GOUVERNANCE	Déposer la Loi-cadre en action communautaire pour soutenir le développement des organismes et favoriser la cohérence de l'intervention de l'État à leur égard	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure reportée à une phase ultérieure.
	Déposer les modifications au droit de la famille	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure réalisée.
	Financer des organismes communautaires Famille	<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements annoncés permettront d'augmenter progressivement le financement des OCF pour atteindre près de 185 000 \$ par organisme en 2026-2027.
	Instaurer un leadership jeunesse permanent par l'introduction dans la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) de la fonction du Directeur national de la protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures liées aux nouveaux pouvoirs de la DNPJ sont à mettre en place. • Un premier bilan sera publié en octobre 2023.
	Mettre en place un comité consultatif des jeunes auprès du Directeur national de la protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité consultatif est déployé, avec neuf participants pour six régions représentées. • Cinq rencontres ont eu lieu entre septembre 2022 et janvier 2023, ce qui représente 34,5 heures de consultation au total.
	Établir les mécanismes d'accès aux services de proximité du secteur jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Publication officielle du cadre de référence (à venir). • Retombées en cours d'évaluation.
	Soutenir le personnel scolaire dans l'intervention auprès des élèves en contexte de vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs actions conjointes (MEQ-MSSS) pour favoriser l'intervention des services de proximité. Formations et perfectionnement en cours de déploiement.
	Piloter un projet d'évaluation des impacts de la <i>Loi sur la représentation des ressources de type familial</i> (LRR) et sur l'organisation des services aux familles d'accueil du volet jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure reportée en phase 2.
Déployer des projets d'approches collaboratives de médiation en protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de nouveaux participants dans le projet médiation. • Financement d'un projet-pilote dans la Capitale-Nationale, avec le MJQ (1 M\$) pour : <ul style="list-style-type: none"> – Offrir une option supplémentaire en termes d'approches consensuelles avant la judiciarisation en conformité du principe d'antériorité du social au judiciaire; – Permettre la déjudiciarisation lorsqu'opportun pour réduire la victimisation secondaire liée au processus et pour réduire les délais judiciaires; – Rehausser la participation de l'enfant et des parents aux décisions et leur redonner un pouvoir d'agir. • Développement en cours du programme conflits sévères dans cinq régions. Évaluation de programme en élaboration. 	

PROTECTION DE LA JEUNESSE	Adopter la réforme de la LPJ	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une formation sur les modifications déployées d'ici le 26 avril 2023. • Cinq projets d'outils de formation en cours, incluant l'intérêt de l'enfant, les dispositions autochtones, la transition à la vie adulte, le partage de l'information et l'exposition à la violence conjugale.
	Adapter certaines dispositions de la LPJ pour répondre aux besoins des enfants issus des communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de travail PNI.
	Investir dans l'attraction et la rétention du personnel en protection	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de soutien et orientation ministérielle en élaboration pour l'accueil des nouveaux employés, notamment en protection de la jeunesse (Programme accueil-orientation-intégration – PAOI). • Déploiement d'une équipe nationale d'évaluateurs en protection de la jeunesse (retombées en cours d'évaluation). • Projet pilote de soutien à la formation et de permis restrictifs auprès des ordres pour les professionnels non membres (CIUSSS-Ouest-de-l'Île-de-Montréal).
	Déployer des mesures d'accompagnement aux communautés ethnoculturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Entente signée avec 14 organismes pour réfugiés pris en charge par l'État (RPCE). • Embauche de 15 intervenants communautaires interculturels (ICI-FPJ) sur les 25 prévus. • Bilan de la première année du projet-pilote réalisé. Analyse des retombées du projet pilote sur trois ans à venir. • Bilan 2021-2022 : <ul style="list-style-type: none"> – 2004 interventions personnalisées réalisées auprès des familles; – 127 séances d'information offertes aux familles; – 1034 activités de liaison réalisées entre les familles et les services publics, institutionnels et communautaires; – 422 familles rencontrées; – 1582 suivis réalisés.
	Compléter la révision des standards en protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des indicateurs clinico-administratifs ministériels pour les actualiser au contexte contemporain. Phase de validation des nouveaux indicateurs auprès des établissements.
	Développer un système informationnel sur les données de gestion communes en protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de bord BI, avec indicateurs développés en continu. • Travaux sur la transformation numérique (DSN – site pilote en cours). • Actualisation des pratiques cliniques et rehaussement de l'information de gestion disponibles en première ligne. Intégration des données à prévoir.
INTERVENTION	Examiner le continuum de formation initiale et continue afin d'améliorer les compétences cliniques des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des compétences clés à développer chez les intervenants jeunesse. • Priorisation des activités de formation pour les nouveaux intervenants (en cours). • Structure de formation qui passe aussi par les travaux interordres de la Direction de la main-d'œuvre du MSSS.
	Déployer un plan préliminaire de formations auprès des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • La trousse pour le renforcement des capacités interculturelles des services destinés aux jeunes et à leur famille se décline en plusieurs composantes : <ul style="list-style-type: none"> – Formations adaptées au contexte légal, titre d'emploi et service, direction; – Outils divers : feuillets informatifs, capsules vidéo, vignettes cliniques, etc.; – Communauté de pratique; – Espace Web. • Activité de sensibilisation sur l'Entente multi auprès des comités régionaux. Formation en révision pour validation finale.
	Déployer une formation sur la sécurisation culturelle et les nouvelles dispositions autochtones en protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Formation déployée, nouvelles cohortes et révision de la formation par l'UQAT à venir. • 1^{er} juillet au 19 décembre 2022 : 318 professionnels formés, dans 7 régions.
	Rehausser le soutien clinique aux familles d'accueil régulières, de proximité et postulantes	<ul style="list-style-type: none"> • 75 % des postes prévus sont dotés. Assistance et soutien aux ressources de type familial en cours de déploiement.
	Bonifier le mécanisme de prime aux intervenants en protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Prime introduite dans la nouvelle convention collective. • Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2021, on observe une baisse de 16 % des travailleurs sociaux – agents de ressources humaines en protection de la jeunesse. Il est trop tôt pour mesurer la portée qu'auront les primes sur la rétention, mais on peut espérer voir une amélioration en ce sens.